

NOTES TECHNIQUES

TECHNISCHE NOTAS

TECHNICAL NOTES

NOTAS TÉCNICAS

Apiculture, source de diversification des revenus des petits agriculteurs: cas du bassin cotonnier en Centrafrique

E. Mbétid-Bessane*

Keywords: Beekeeping– Income diversification– Small farmers

Résumé

Confrontées à la restructuration de la filière cotonnière, les exploitations agricoles en Centrafrique diversifient leurs activités. Des activités traditionnellement secondaires, comme l'apiculture, tendent à devenir une source de revenu primordiale pour les petits agriculteurs. La production apicole représente une alternative au coton et offre des perspectives intéressantes pour l'amélioration des revenus de certaines exploitations, même si elles sont peu nombreuses. Le développement et la pérennisation de cette activité passeront par la mise en place dans le bassin cotonnier d'un dispositif institutionnel d'accompagnement adéquat des apiculteurs et leur structuration en organisations de producteurs pour améliorer le fonctionnement des marchés.

Summary

Beekeeping, Income Diversification Source for Small Farmers: Case of the Cotton Basin in Central African Republic

Face to the restructuration in the cotton chain, farms in Central African Republic are diversifying their activities. Traditionally secondary activities like beekeeping become an important source of income to small farmers. Honey production comes up as an alternative to cotton and provides best opportunities for income improvement to some farmers, even few. The development and sustainability of this activity in the cotton basin of the Central African Republic should rely on a relevant institutional support system and a structuration of beekeepers' organisations in order to enhance markets operation.

Introduction

La filière cotonnière en Centrafrique est actuellement confrontée à un ensemble de contraintes et d'incertitudes mettant les producteurs en difficultés. La crise s'est déclenchée en 1998 lorsque le prix du coton a commencé à baisser sous les effets d'une mauvaise conjoncture du marché international. Dans le même temps, les prix des intrants ont augmenté suite aux programmes d'ajustement structurel. Cette situation analysée par les économistes en terme de «ciseau des prix» a eu pour conséquence une baisse importante de la production nationale de coton, de plus de 50% entre 1998 et 2000 (7). Ce nouvel environnement pose le problème du développement et de la viabilité des exploitations cotonnières.

Les producteurs, se trouvant confrontés à des problèmes de gestion technico-économique auxquels ils

ne se sont pas préparés, développent différentes stratégies pour s'y adapter (4), ce qui se traduit par l'orientation des systèmes de production vers des activités autrefois secondaires comme l'apiculture pour 8% des exploitations agricoles (8).

Le présent article vise à montrer l'importance de l'apiculture dans la diversification de sources des revenus des petits agriculteurs.

Méthode

L'étude a été menée dans les bassins cotonniers du nord-ouest et du centre-est qui abritent environ 60% d'apiculteurs du pays (6). Le climat est du type soudano-guinéen avec une saison des pluies d'avril à octobre et une saison sèche de novembre à mars. La

* Université de Bangui, Département des sciences économiques - Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale. B.P. 1983 Bangui Centrafrique, Fax : (236) 61 78 90, E-mail: mbetid@hotmail.com
Reçu le 02.07.03. et accepté pour publication le 23.09.03.

zone se localise entre les isohyètes 1.200 et 1.600 mm avec une pluviométrie moyenne annuelle de 1.200 mm environ. Le système de production est du type agropastoral, avec une agriculture de type pluvial dominée par le coton, le manioc, l'arachide et les céréales (maïs, sorgho, riz); l'élevage est de type extensif, peu intégré à l'agriculture. La végétation est arbustive, parfois arborée avec des feuillages clairsemés. La densité de cette végétation décroît du bassin du centre-est au bassin du nord-ouest.

Les données de l'étude ont été collectées pendant la campagne 1999/2000 sur un échantillon de 50 exploitations agricoles spécialisées en apiculture: 17 du secteur de Bossangoa dans le nord-ouest et 33 du secteur de Kaga-Bandoro dans le centre-est. Ce choix ne concerne que des exploitations agricoles dont plus de 50% du revenu monétaire sont assurés par la production apicole; il s'agit d'exploitations de petite taille (2 à 3 actifs) cultivant en moyenne 1,5 ha de vivriers essentiellement pour l'autoconsommation. Les données collectées ont porté sur la production de miel et de cire, les quantités consommées et commercialisées ainsi que sur les coûts de production.

La rentabilité financière de l'apiculture a été analysée en utilisant la méthode coûts/bénéfices (3). Les exploitations ont été divisées en deux types selon le nombre de ruches: les petites exploitations apicoles (PEA) avec 30 à 50 ruches et les grandes exploitations apicoles (GEA) avec plus de 50 ruches. Les recettes ont été estimées à partir des flux monétaires issus de la vente du miel et de la cire. Les coûts de production ont concerné les matériels, la main-d'œuvre et les dépenses diverses; la main-d'œuvre familiale est valorisée au prix du marché. Les bénéfices nets ont été déterminés en déduisant les coûts des recettes.

Résultats et discussion

On compte 30 PEA avec une moyenne de 40 ruches par exploitation contre 20 GEA avec une moyenne de 70 ruches par exploitation. Les productions moyennes de miel obtenues en 1999/2000 s'élèvent à 480 litres chez les PEA et 840 litres chez les GEA; les taux moyens de commercialisation sont respectivement de 95% et 90%. Pour la cire, les productions moyennes s'élèvent à 26 kg chez les PEA et 42 kg chez les GEA; la quasi-totalité de ces productions sont vendues (Tableau 1).

Pour des prix au producteur de 500 FCFA/litre de miel et de 800 FCFA/kg de cire, les recettes générées par l'apiculture s'élèvent à 248.800 FCFA pour les PEA et 411.600 FCFA pour les GEA. Les coûts de production sont respectivement de 62.200 FCFA pour les PEA et 96.950 FCFA pour les GEA. Les bénéfices nets par exploitation s'élèvent à 186.600 FCFA pour les PEA et 314.650 FCFA pour les GEA, soit un bénéfice net par ruche respectif de 4.665 FCFA et 4.495 FCFA.

Tableau 1
Résultats économiques de la production apicole

Résultats économiques	PEA	GEA
Recettes (FCFA) dont:	248.800	411.600
• Miel	228.000	378.000
• Cire	20.800	33.600
Coûts (FCFA) dont:	62.200	96.950
• Main-d'œuvre	57.000	87.500
• Amortissement des matériels	3.150	5.250
• Divers	2.050	4.200
Bénéfice net (FCFA)	186.600	314.650

Les résultats montrent que l'apiculture est une activité rentable pour les exploitations agricoles en zone cotonnière et constitue une source de revenu non négligeable. La spécialisation en apiculture permet donc d'améliorer les revenus à hauteur de 186.600 FCFA pour les PEA et 314.650 FCFA pour les GEA. Cette amélioration des revenus est importante par rapport à celle offerte par le coton qui est en moyenne de 42.300 FCFA (7). En outre, l'étude de la filière miel réalisée dans les savanes vivrières et cotonnières centrafricaines en 1999 par la FAO (9) montre que la production nationale de miel ne couvre qu'environ 30% de la demande annuelle estimée à 9.000 tonnes, ce qui prouve que le marché est loin d'être saturé. Aussi, la même étude met-elle en évidence 4 grandes sociétés à Bangui qui achètent et exportent la cire. Leur demande annuelle estimée à 1.400 tonnes demeure pour une grande part insatisfaite, la production nationale de cire estimée à 125 tonnes ne couvre que 9% de cette demande. Comme pour le miel, le marché de cire est très loin d'être saturé.

La spécialisation des exploitations agricoles en apiculture s'est révélée être une stratégie efficace pour améliorer le revenu monétaire des petits agriculteurs. Aussi, le miel constitue-t-il pour les apiculteurs une source non négligeables de calories puisque les PEA et GEA consomment respectivement 5% et 10% de la production sous forme de confiture, de sucre pour le café et la bouillie, etc... et un produit ayant des vertus médicamenteuses (2). Les revenus générés varient fortement entre les types. Le bénéfice des GEA est 1,69 fois supérieur à celui des PEA. Les niveaux de production et les taux de commercialisation étant plus ou moins similaires. Cet écart s'explique surtout par le nombre de ruches moyen (1,75 fois plus élevé dans les GEA que les PEA), ce qui implique la nécessité d'un nombre de ruches suffisant pour optimiser les revenus. A la production, le principal coût concerne la main-d'œuvre (91,7% du coût total pour les PEA et 90,3% pour les GEA) pour la confection des ruches et leur installation, l'entretien, la récolte et l'extraction du miel et de la cire. Le coût d'opportunité de la main-d'œuvre familiale pour la confection des ruches est

presque nul car elle se fait à temps perdu dans la soirée ou le week-end. En revanche pour les autres travaux, la main-d'œuvre peut constituer un facteur limitant puisque les apiculteurs cultivent aussi les vivriers. Le coût lié à l'amortissement des petits matériels utilisés dans le processus de production (machette, couteau, marmites, etc...) et aux divers ne dépasse pas 10% du coût total, il est de 5.200 FCFA pour les PEA et 9.450 FCFA pour les GEA. Ainsi, l'autofinancement pour se spécialiser en apiculture est à la portée de tout agriculteur. Cependant, les performances de la filière sont limitées à cause d'un certain nombre de contraintes tant au niveau de la production que de la commercialisation (1, 9).

L'inexistence d'une structure pouvant assurer l'encadrement et le suivi des activités apicoles depuis 1986 a eu comme conséquence la production de miel et de cire de moindre qualité due au traitement traditionnel chez les jeunes apiculteurs (10). La méconnaissance des techniques améliorées de récolte conduit à la destruction des abeilles. Les feux de brousse aux fins de chasse et la déforestation ont des effets néfastes sur les activités par la disparition des plantes mellifères et parfois des ruches installées trop bas (5, 11). A ces contraintes à la production, on note le manque d'informations sur les offres disponibles et les lieux de vente. Ainsi les consommateurs de miel et les exportateurs de cire manquent de produits alors qu'ils existent chez les apiculteurs et sont vendus à bas prix. Le même problème se pose pour les acheteurs potentiels, c'est-à-dire ceux qui ont les moyens d'acheter et

de transporter la cire pour les sociétés d'exportation à Bangui, dans les zones où celles-ci ne sont pas actives. Par ailleurs, environ 40% d'apiculteurs ne fabriquent pas la cire parce que soit, ils ignorent sa valeur sur le marché soit, il n'y pas de preneur régulier (9). En outre, plusieurs problèmes organisationnels empêchent le bon fonctionnement des marchés. Il s'agit de l'irrégularité et la faiblesse de l'offre, la dissémination des quantités, la détérioration de certains réseaux routiers, etc. qui augmentent les coûts de la collecte et découragent les collecteurs. La mise en place d'une politique apicole consistant à aplanir ces contraintes rendrait la filière apicole plus rentable.

Conclusion

La spécialisation des petits agriculteurs du bassin cotonnier en apiculture a eu un impact important sur leur revenu monétaire. Les résultats de l'étude montrent que la production apicole est une alternative à la production cotonnière et offre des perspectives intéressantes pour certaines exploitations agricoles. Même si certains agriculteurs ont été initiés aux techniques améliorées de traitement du miel par les projets apicoles dans les années 1980, aujourd'hui les agriculteurs spécialisés en apiculture ne bénéficient d'aucun appui. Le développement et la pérennisation de cette production passeront par la mise en place d'un dispositif institutionnel d'accompagnement adéquat des apiculteurs et leur structuration en organisations de producteurs pour améliorer le fonctionnement des marchés.

Références bibliographiques

1. Aversa S., 1989, Apicultural production and marketing study of the Ouham, Ouham-Pende and Nana-Mambere regions of the Central African Republic. AFRICARE, Bangui, 48 p.
2. Debold C. & Yambenza G.D., 1984, Bulletin apicole en République Centrafricaine. Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Bangui, 11 p.
3. Dieye P.N., Faye A., Seydi M. & Cissé S.A., 2002, Production laitière périurbaine et amélioration des revenus des petits producteurs en milieu rural au Sénégal. Cahiers Agricultures, 11, 251-257.
4. Gafsi M. & Mbétid-Bessane E., 2001, Stratégies des producteurs de coton dans le contexte de libéralisation de la filière. Le cas de Centrafrique. Communication au colloque international «un produit, une filière, un territoire», Toulouse 21-23 mai 2001, 14 p.
5. Hebras R. & Batanga Y.M., 1983, Projet de développement régional de l'apiculture dans la sous-préfecture de Dékoa. Ministère du développement rural, Bangui, 25 p.
6. Mbétid-Bessane E., 2001, Le miel en Centrafrique: une ressource non négligeable. In: La lettre des savanes, n° 01/2001. 6 p.
7. Mbétid-Bessane E., 2002, Gestion des exploitations agricoles dans le processus de libéralisation de la filière cotonnière en Centrafrique. Thèse de doctorat (nouveau régime) en économie, Institut National Polytechnique de Toulouse, 317 p.
8. Mbétid-Bessane E. & Gafsi M., 2002, Crise cotonnière, évolution et différenciation des exploitations agricoles en Centrafrique. Communication au Colloque international «Savanes africaines: des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis», Garoua 27-31 mai 2002, 11.
9. Mbétid-Bessane E. & Yambenza G.D., 1999, Etude de la filière miel et cire dans les savanes vivrières et cotonnières de la République centrafricaine. Rapport de consultation, FAO/PNUD/ACDA, Bangui, 30 p.
10. Ndebalet B., 1997, Valorisation économique du secteur apicole en République centrafricaine. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Université de Bangui, 52 p.
11. Roche P., Dapepe A., Yabingui A., 1986, Projet de développement apicole de la préfecture de la Kémo-Ibingui. Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Bangui, 31 p.

E. Mbétid-Bessane, Centrafricain, Docteur (nouveau régime) en économie, Enseignant au Département des sciences économiques de l'Université de Bangui, Chercheur au Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale. B.P. 1983 Bangui Centrafrique, Fax: (236) 61 78 90, E-mail: mbetid@hotmail.com